



Le conseil municipal de Kourou du Vendredi 22 Septembre 2017

« Désastre
parlez-moi du désastre
parlez-m'en »
disait Léon Gontran Damas

Peu d'élus de la majorité, un maire absent, une première adjointe qui donne systématiquement la parole politique au Directeur Général des Services au lieu de donner une orientation et justifier le choix de la majorité, des projets de délibération approximatifs, les questions restées comme d'habitude sans réponse, pas de courtoisie, aucune volonté d'entendre les remarques faites ... un désastre ...

Nous sommes restés jusqu'à minuit, tentant pas à pas de faire entendre que les choix politiques faits sont plus que contestables

Plus de 5h00 sans pouvoir lancer de débat ... en voilà quelques points.

LE CMCK :

Refus catégorique de Mme la première adjointe, Françoise FREDOC, d'Annick ANDRE qui représente la ville au Comité de pilotage du CMCK et du Directeur Général des Services de sécuriser la population de Kourou, en amendant le projet. Nous demandions d'écrire que le CMCK devait figurer dans le schéma régional de santé (loi Hôpital Santé Territoire), et demandions des garanties sur le projet (offre de soins)

Nous apprenons que ce n'est pas la Croix Rouge qui paiera pas les indemnités de licenciement, mais nous, la population, par nos impôts. Nous apprenons que la Croix Rouge tente de vendre son mobilier pour 15 à 17 millions d'euros alors qu'elle a bénéficié de dons et de soutiens publics

....

Le directeur adjoint de l'ARS reconnaît lui-même que sur les 40 médecins, 10 à 20 pourraient décider de partir et il envisage même de faire appel à la réserve sanitaire nationale.

Quelle offre de soins sera alors maintenue ?

Mais rien, nous n'avons pas pu écrire tout cela dans l'avis de la Ville de Kourou qui valide les yeux fermés l'évolution, sans prendre de précautions. **Nous n'avons pas même obtenu d'écrire de ne dépendre ni du CHAR ni du CHOG.** Les administrés apprécieront !

LES ECOLES POUR FAIRE LA FETE

A partir de ce jour, toute personne majeure peut demander une école pour un bal, banquet, réunion de famille, soirée, ou activité récréative.

Là encore, si nous sommes favorables au prêt aux associations, nous ne pouvons entendre qu'une école est un simple bâtiment public. Pourquoi ne pas mettre les fêtes dans des lieux dédiés ?

Dans quel état les enfants vont trouver leur école le lundi ? Qui paie la consommation EDF, les dégâts ... On nous parle de caution ... Mais, là encore la première adjointe et son équipe refusent d'entendre qu'une école est un sanctuaire à préserver ! Nous avons tenté de négocier au moins que les gens paient le ménage, pour qu'une équipe remette tout en ordre et que nous soyons rassurés Mais non, pas même cela ! On ne va quand même pas faire payer, nous clame-t-on ! Encore une drôle de façon de considérer la politique en faveur de la jeunesse. Là encore parents, enfants, enseignants, directeurs d'école apprécieront.

Aimer un jeune, l'aider, c'est peut être investir dans l'école et non dans la fête, non ?

LA DEMOCRATIE BAFOUEE

Voilà un point juste hallucinant : le maire absent pour la 2^{ème} semaine consécutive, fait voter une **modification de la délégation de pouvoir qui lui est accordée**. Dorénavant, il peut fixer **seul** divers tarifs sans passer par le conseil municipal, faire un emprunt de 10 millions d'euros sans passer par son conseil, passer tous ses marchés inscrits au budget sans passer par le conseil, gérer les assurances sans passer par le conseil, gérer les régies sans passer par le conseil, ...

Mais est-il encore utile de réunir le conseil ?

Pas un froncement de sourcil de la majorité. Tout semble nominal ... Après tout, est-ce que ça change quelque chose ? Nous soulignons que nous aurions aimé voter pour la piste cyclable, mais que nous n'en avons pas eu la chance ... car les projets sont faits sans être présentés au conseil....Nous aurions pu faire une remarque concernant le muret qui empêche l'intervention des pompiers en cas de feu de savane....

ACHAT DE MATERIELS POUR LES ESPACES VERTS POUR 180 000 euros

Ah ! On se dit, enfin, on va remunicipaliser l'entretien des espaces verts ! 180 000 euros de débroussailleuses, tondeuses, nacelles ... Combien de secteurs vont être entretenus par la mairie?

Le DGS , après moult acrobaties, finit par répondre que **la mairie, pour le moment, entretient 1 secteur sur les 16** (le quartier du lac Marie Claire) . Mais il ne peut pas dire si les 180 000 euros vont permettre de faire un ou plusieurs secteurs supplémentaires. Il ne sait pas même expliquer comment le choix du matériel a été fait, à part en remplacement du matériel en panne. Il ne répond pas non plus sur l'état du matériel acheté en 2014, pour lequel la mairie avait même acheté un système de video protection (que nous découvrons en même temps que le reste). Moralité : on ne saura rien ! On achète sans nous dire si cela va diminuer nos dépenses en délégation de service. Quelle gestion !!!!! Chacun appréciera.

LA GESTION : AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le DGS lit les remarques, presque amusé, et en conclut que la mairie gère bien malgré un héritage lourd.

Amusé, il est le seul à l'être, ça ne nous fait pas rire nous ce rapport !

Comment oublie-t-il de dire à la population que la Chambre Régionale des Comptes dit que le plan accepté en 2015 n'est plus soutenable, en raison du «**manque de rigueur dans la gestion des charges à caractère général, aggravé par le manque de fermeté dans le contrôle de l'exécution des achats** » ! **Et ça, c'est pour 2015 et 2016** ...

La chambre souligne que des inscriptions budgétaires sont erronées, déplore l'absence de la tenue d'une comptabilité d'engagement, **l'absence de recherche d'économie en 2016**, un déséquilibre budgétaire conséquent malgré une hausse de 3 millions de recettes de fonctionnement en 2016 , souligne l'insécurité du budget annexe transport , mais aussi **l'incohérence de l'augmentation de la masse salariale...**

Bilan : l'équilibre promis en 2019 est maintenant reporté en 2024 ! Si la mairie consent à baisser

son train de vie !

Rappelons au passage que les taux des impôts sont énormes à Kourou :

- 28 % pour la taxe d'habitation (contre une moyenne de strate à 18%),
- 72 % pour la taxe foncière (contre une moyenne de strate à 23%),
- 103 % pour le foncier non bâti (contre une moyenne de strate de 59%)

Qui peut encore croire à une gestion saine après un tel rapport ? Pas gagné tout ça !

LES CESSIONS DE TERRAINS

Si les ventes des terrains du bourg pour les sociétés CABLUM et CRYSTALE sont encore reportées pour un problème d'évaluation des domaines, en revanche, le terrain destiné à la construction de l'école du Village Saramaca n'a aucun problème à être bradé ! Il est proposé à 47 € du mètre carré à un privé, alors que le prix initial du service des domaines est plutôt aux alentours de 60 € dans le quartier ! Et Gilles DUFIL reconnaît même que la société SAINT GEORGES DEVELOPPEMENT a effectivement déjà déposé son permis de construire en toute illégalité.

Quoi ? Le terrain lui aurait été promis et la personne se sent tellement confiante qu'elle ne respecte pas la loi ?

Et que dire du point de vue éthique ?

On vend en dessous du prix ? à un privé alors que la SIMKO depuis des années est réquisitionnée pour reloger les personnes qui ont été expulsées de ce terrain ? On brade à un privé un terrain destiné à une école au départ ? Pour lequel on a sollicité l'ANRU, les services de l'état, la préfecture ... pour expulser ?

Le maire n'est-il plus président de la SIMKO ? oublie-t-il que la mairie a un rôle politique ?

Qui aura ces logements ?

A qui profite cette transaction ?

LES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LES ENTREPRISES

le DGS, encore lui, s'engage à payer toutes les factures avant décembre 2017 car il affirme publiquement que la mairie a la trésorerie pour payer ces sommes importantes en 4 mois . Espérons que les associations et tous ceux qui attendent de petites sommes pour survivre pourront aussi bénéficier de cette trésorerie providentielle annoncée par la Ville... car sont nombreux ceux qui attendent leur paiement ou leur subvention

SUBVENTION POUR LE MAITRES DE LA PAGAIE : SPORTIF !

Une belle manifestation, mais une argumentation hallucinante !

On nous annonce d'abord que c'est parce que l'association Terre de jeux a des difficultés financières (c'est ce qui est écrit dans le rapport). On demande alors pourquoi il y a un feu d'artifice cette année si l'association ne peut financer son projet. Qui paie ce feu d'artifice ? Est-ce pour cela qu'on nous demande une rallonge financière ? Ne peut-on avoir une politique sportive, ou en faveur de la jeunesse ?

AaaH Pirouette ! Annick ANDRE affirme alors que le feu d'artifice est payé par des dons privés et que nous ne donnons pas à l'association parce qu'elle a des difficultés, mais parce qu'elle ouvre la compétition aux juniors ! Ben voilà ! C'est beaucoup plus correct d'un point de vue politique ... L'équipe aurait pu y penser sans nous, non ?

L'ACCES A LA TITULARISATION A LA MAIRIE DE KOUROU

La encore, c'est le DGS qui porte le dossier et affirme que 120 personnes ont un contrat de 6 mois renouvelé depuis des années, et peuvent prétendre à un CDI. Sauf que ... **6 postes sont proposés, pour 120 personnes** ... Pour rappel, en 2014, la mairie avait voté un grand plan de titularisation, pas mis en oeuvre. 6 postes ? Pour qui ? Selon quels critères ? Sans abroger les délibérations antérieures ? **Le DGS affirme que tout a été validé par le Comité Technique du 22 mai 2017, mais on refuse de nous en donner trace ... existe-t-il ?** Difficile de croire que les représentants du personnel ont accepté cela ... mais si le DGS le dit **Et la parole du DGS semble être parole de maire !**

Vous l'avez compris, selon eux, demander des renseignements, tenter de comprendre, de protéger la population, ce n'est pas possible. Le DGS dit, les élus suivent. Le conseil municipal est une formalité, une chambre d'enregistrement. Juste impensable.

« Et puis et puis
et puis désastre
parlez-moi du désastre
parlez-m'en »

Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE MARIE, Christine JEAN BAPTISTE, Yamile GUILLY
Groupe VIVRE KOUROU AUTREMENT